

Strasbourg, le 1^{er} décembre 2016

CDPC (2016) 21

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

LISTE DES DÉCISIONS

71^e REUNION PLENIERE

Strasbourg, 29 novembre – 1^{er} décembre 2016

Conseil de l'Europe
Bâtiment principal, Palais de l'Europe
Salle 9

Le Comité européen pour les problèmes criminels (ci-après CDPC), réuni à Strasbourg sous la présidence de M. Hans-Holger Herrinfeld (Allemagne), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

- de prendre note de l'allocution d'ouverture de M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CDPC, sur les évolutions les plus récentes intervenues au Conseil de l'Europe depuis la dernière session plénière du CDPC, tenue en juin 2016. Il a notamment été question de la Présidence chypriote du Comité des Ministres, qui attache une grande importance à la protection du patrimoine culturel, notamment en encourageant les efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour finaliser le nouveau projet de Convention sur les infractions visant les biens culturels. M. Chiaromonte a également souligné l'importance de renforcer l'approche commune entre le crime organisé transnational (ci-après COT) et le terrorisme au sein du Secrétariat. Par conséquent, les activités correspondantes des deux comités directeurs compétents devraient

être menées en collaboration plus étroite. A cet égard, il a donné un exemple concret : la conférence qui doit être organisée en 2017 à Málaga (Espagne) par les deux comités impliqués sur ces sujets (le CDPC et le Comité d'experts sur le terrorisme – ci-après CODEXTER) ;

- de renouveler, pour une année supplémentaire, le mandat du Président du CDPC, M. Hans-Holger Herrnfeld, ainsi que du Vice-Président du CDPC, M. Slawomir Buczma ;

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- d'adopter l'ordre du jour sans modifications (les informations communiquées par le Secrétariat – point 12 -, la liste des participants et l'ordre du jour font respectivement l'objet des annexes I, II et III) ;

3. Activités et priorités du CDPC pour 2016-2017

- de revenir sur ce point lors de prochaines réunions ;

4. Activités en relation avec le crime organisé transnational : Plan d'action

- de prendre note de la démission de Mme Fabienne Schaller (France) de son poste de coordonnatrice sur le crime organisé transnational (COT), en raison de ses nouveaux engagements professionnels, de la remercier pour tout le travail réalisé jusqu'à présent dans ce domaine, et de souhaiter la bienvenue à M. Jesper Hjørtenberg (Danemark), membre du Bureau du CDPC, devenu le nouveau coordonnateur sur le COT ;
- d'examiner le document établi par le Secrétariat [CDPC(2016)13], qui concerne à la fois le degré de mise en œuvre des activités figurant dans le premier plan de travail préliminaire sur le COT et les activités à mettre en œuvre en 2017, et d'exprimer son soutien à ces activités ;
- de prendre note de la présentation, par l'experte scientifique, Mme Lorena Bachmaier-Winter, des principaux éléments concernant la révision de la Recommandation Rec(2005)9 relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice, et de féliciter Mme Bachmaier-Winter et M. Jesper Hjørtenberg (le coordonnateur sur le COT) pour leur excellent travail d'élaboration et de présentation du document susmentionné ;
- sur cette base, de tenir un débat sur la révision de la Recommandation Rec(2005)9 et de poursuivre dans cette voie selon une procédure en deux étapes :

Etape 1 : charger le Secrétariat, avec l'aide d'experts :

- d'élaborer un questionnaire sur certains aspects liés à la protection des témoins et des collaborateurs de justice, et d'envoyer ce questionnaire à toutes les délégations du CDPC ;
- d'analyser les réponses au questionnaire envoyées par les délégations du CDPC et, sur la base de ces réponses, de rédiger un rapport intermédiaire sur les raisons de mettre à jour la Recommandation Rec(2005)9 ;
- de soumettre ce rapport à la réunion plénière du CDPC pour information et décision ultérieure ;

Etape 2 : après une décision finale sur la révision de la recommandation, décider du mandat d'un éventuel groupe de rédaction qui serait chargé de réviser la recommandation susmentionnée ;

- de noter avec satisfaction que le Livre blanc sur le COT a été traduit en espagnol et qu'il est disponible sur le site Internet de la Division du Droit pénal ;

5. Trafic de migrants

- de prendre note du document de réflexion et du projet de programme de la conférence sur le

trafic de migrants qui se tiendra en 2017 ;

- de confirmer la décision prise à sa dernière réunion, selon laquelle, à ce stade, les futures activités du CDPC en la matière doivent se concentrer sur des mesures concrètes destinées à faciliter la lutte contre les crimes graves de trafic de migrants ;
- par conséquent, de demander au Secrétariat d'organiser une conférence sur le thème du trafic de migrants, qui ne soit pas considérée comme une conférence « à haut niveau » et destinée à identifier les défis majeurs et les bonnes pratiques dans ce domaine et à proposer des éléments pour une future recommandation du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le trafic de migrants ;

6. Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels

- de prendre note des informations fournies par le Président du Comité sur les infractions visant des biens culturels (PC-IBC), M. Hans-Holger Herrnfeld, sur les résultats de la 2^e réunion, tenue du 7 au 10 novembre 2016 ;
- d'exprimer certaines inquiétudes concernant le calendrier prévu pour l'élaboration du projet de convention et de juger trop ambitieux l'objectif consistant à achever les travaux du PC-IBC en février/mars 2017 pour ouvrir la nouvelle convention à la signature en mai 2017, la brièveté du délai pouvant nuire à la qualité du nouveau projet de convention ;
- d'examiner le document CDPC(2016)12 intitulé « *Demande d'avis du CDPC sur des questions relatives au projet de convention sur les infractions visant des biens culturels* » et de faire part de son point de vue et de ses suggestions concernant certaines questions de droit pénal relatives au projet de convention, notamment :
 - en ce qui concerne l'article 3 du projet de convention (vol et autres formes d'appropriation illégitime), de conseiller au PC-IBC de prendre en compte la proposition suivante :
 « *Chaque Partie veille à ce que les infractions de vol et d'appropriation illégitime visées par son droit interne s'appliquent aux biens culturels meubles.* » ;
 - en ce qui concerne la question des sanctions pénales ou non pénales (administratives) à intégrer dans le projet de convention, d'indiquer au PC-IBC que, si les délégations jugent nécessaire de permettre aux Etats parties d'appliquer aux infractions mineures des sanctions non pénales plutôt que des sanctions pénales (pour toutes les infractions pénales ou seulement pour certaines), il serait préférable de prévoir explicitement cette possibilité, par exemple en modifiant l'article intitulé « Sanctions et mesures » (qui est actuellement l'article 16 du projet de convention) ;
- de prendre note de la volonté de Chypre d'accueillir la cérémonie d'ouverture à la signature de la future convention sur les infractions visant des biens culturels, même si le processus de rédaction de la convention ne se termine qu'après la Présidence chypriote du Comité des Ministres ;

7. Conseil de coopération pénologique (PC-CP) – Echange de vues avec le Président, M. Vivian Geiran

- d'avoir un échange de vues avec M. Vivian Geiran (Irlande), Président du PC-CP, de prendre note des activités menées par le PC-CP depuis la dernière réunion du CDPC, en juin, et des travaux prévus, et de remercier le comité pour son excellent travail ;

a. Projet de recommandation sur les Règles européennes concernant les sanctions et mesures appliquées dans la communauté

- d'examiner, de modifier et d'approuver le projet de recommandation révisé et son commentaire et de les transmettre au Comité des Ministres pour adoption finale ;

b. Radicalisation dans les prisons

- d'examiner, de modifier et d'approuver le projet de Guide du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- de prendre note de la réunion qu'ont tenue récemment des membres du personnel pénitentiaire et de probation désignés spécifiquement pour traiter de la radicalisation et de l'extrémisme violent (Strasbourg, 23-24 novembre 2016). Les bonnes pratiques identifiées lors de cette réunion seront publiées conjointement avec les Lignes directrices et le Guide sur la radicalisation, pour être utilisées par les services pénitentiaires et de probation dans leur travail et dans la formation de leur personnel ;

c. Suites à donner à la 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation et organisation de la 22^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation

- de noter que, dans le cadre des suites données à la 21^e CDPPS et conformément aux instructions données par le CDPC lors de sa réunion plénière de juin 2016, le PC-CP commencera à travailler en 2017 sur des Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation consacrées aux enfants de parents incarcérés ;
- de noter que la 22^e CDPPS se tiendra les 13 et 14 juin 2017 au centre de formation du personnel pénitentiaire de la Norvège, à Lillestrøm (Norvège), et qu'elle aura pour thème « Recrutement, formation et développement du personnel ». Elle sera précédée par l'Assemblée générale d'EuroPris, ce qui s'est avéré être une expérience positive, créant des synergies utiles et appréciée par les directeurs généraux des administrations pénitentiaires européennes ;

d. SPACE

- vu l'impossibilité pour M. Marcelo Aebi, Directeur adjoint de la Faculté des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, de participer à la réunion du CDPC, de charger le Secrétariat d'envoyer la présentation de SPACE par courrier électronique à tous les membres du CDPC et d'inviter M. Aebi à l'une de ses prochaines réunions plénières ;

e. Elections

- d'élire Mme Martina Baric (Croatie) en tant que nouveau membre du Groupe de travail du PC-CP pour deux ans, renouvelables une fois ;

8. Surpeuplement dans les prisons

- de noter qu'un sous-groupe se réunira le 7 décembre 2016, en vue de d'élaboration des propositions de suivi éventuel au Livre blanc sur le surpeuplement carcéral ;

9. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) – Echange de vues avec la Vice-Présidente, Mme Joana Ferreira

- de tenir un échange de vues avec Mme Joana Ferreira (Portugal), Vice-Présidente du PC-OC, sur les activités récentes menées par le comité, et de remercier le comité pour son excellent travail. L'attention a particulièrement été attirée sur :
 - a) l'élection de M. Erik Verbert (Belgique) à la présidence du PC-OC et la réélection de Mme Joana Ferreira à la vice-présidence ;
 - b) le nouveau site Internet du PC-OC et la mise à jour en cours de son contenu ;
 - c) les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur le COT par le PC-OC, notamment :

- l'inventaire des réserves aux traités du Conseil de l'Europe relevant du PC-OC et les propositions de suivi ;
 - le projet d'inventaire des réseaux judiciaires existants et les propositions visant à promouvoir leur interconnexion ;
 - la décision de s'appuyer sur les agents de liaison du PC-OC pour établir un réseau de personnes de contact pour les questions opérationnelles concernant la lutte contre le COT ;
 - la séance spécialement consacrée à la mise en œuvre du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 182), organisée lors de la dernière réunion plénière du PC-OC, et la décision d'élaborer un questionnaire pour y donner suite ;
- d) la discussion sur des modifications éventuelles de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112), sous la forme d'un deuxième protocole additionnel, et l'adoption d'un questionnaire concernant la possibilité de créer un outil de transfèrement électronique pour faciliter la mise en œuvre de la convention ;
- e) les discussions sur les questions pratiques soulevées en matière d'extradition.

10. Terrorisme

- de prendre note des informations fournies par M. Kristian Bartholin, Co-Secrétaire du CODEXTER, sur les travaux du CODEXTER consacrés à la lutte contre le terrorisme, notamment les amendements à la Recommandation relative aux techniques spéciales d'enquête, le Comité de rédaction sur les terroristes agissant seuls, les activités en cours portant sur le terrorisme et Internet, et la première réunion du Réseau de points de contact 24/7 du Conseil de l'Europe sur les combattants terroristes étrangers ;
- de remercier Mme Joanna Ghorayeb (France), qui représente le CDPC au Comité de rédaction sur les terroristes agissant seuls ;
- de saluer le travail réalisé par les deux experts scientifiques (Mme Ana Salinas et M. Peter Neumann), qui ont élaboré un rapport préliminaire conjoint sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé, et de remercier Mme Salinas d'avoir présenté ce rapport à la réunion plénière ;
- d'examiner le rapport préliminaire commun et d'avoir un échange de vues avec Mme Salinas ;
- de prendre note de l'état d'avancement de l'organisation de la prochaine conférence sur ce sujet qui se tiendra en 2017 à Málaga (Espagne) ;
- de suivre ce point et d'examiner régulièrement la question des liens entre le terrorisme et le crime organisé ;

11. Le rôle des victimes au sein du système de justice pénale

- de remercier l'experte scientifique, Mme Anna Wergens, pour le rapport sur une éventuelle mise à jour de la Convention relative au dédommagement des victimes ;
- de tenir un débat sur la question et de convenir d'élaborer un questionnaire, destiné à toutes les délégations du CDPC, pour recenser les difficultés pratiques rencontrées lors de l'application de la Convention, ainsi que les améliorations qui pourraient être apportées dans sa mise en œuvre ;
- de charger le Secrétariat de diffuser ce questionnaire ;
- concernant les activités plus générales que le CDPC pourrait consacrer dans l'avenir aux droits des victimes, de déconseiller la rédaction d'une nouvelle convention, mais d'étudier plus avant la possibilité d'élaborer un instrument juridique non contraignant (une recommandation) ou des

lignes directrices sur ce sujet, en adoptant une approche plus globale et plus large ;

- en ce qui concerne la portée de ce futur instrument juridique non contraignant, d'inviter le Secrétariat à élaborer, avec l'aide d'experts, un questionnaire devant permettre de déterminer si cet instrument pourrait apporter davantage de clarté, compte tenu des expériences pratiques de mise en œuvre des instruments existants faites par les Etats membres, et comment les Etats membres appliquent les dispositions relatives aux droits des victimes en interne, avant de lancer des travaux ;

12. Informations communiquées par le Secrétariat

- de prendre note des informations communiquées par le co-Secrétaire du CDPC, M. Oscar Alarcón Jimenez, sur les points a. à d. (voir annexe I) ;

13. Questions diverses

- de prendre note des informations fournies par la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes nommée au sein du CDPC, Mme Irene Fuentetaja Cobas (Espagne), sur les nouvelles initiatives que le CDPC pourrait mettre en œuvre dans le cadre de ses futurs travaux, dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- de remercier Mme Fuentetaja pour toutes ces initiatives, rassemblées dans le document [CDPC(2016)15] établi par Mme Fuentetaja, qui ont été examinées par le CDPC ;
- après avoir tenu un débat sur ces initiatives :
 - de reporter l'examen proposé de l'approche des Etats membres relative au genre dans la législation applicable aux crimes de haine ;
 - de prendre en considération la perspective de genre dans les travaux du CDPC concernant le cyber-harcèlement et les victimes d'infractions pénales ;
 - d'inviter la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe à venir présenter les réalisations, les objectifs et les actions du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre lors de la prochaine réunion plénière du CDPC, et à avoir un échange de vues ;
 - de nommer un deuxième rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du CDPC ;

15. Dates des prochaines réunions

- de tenir ses prochaines réunions plénières :
 - du lundi 19 juin au mercredi 21 juin 2017 ;
 - du mardi 28 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017.

Annexe I

a. Medicrime

- concernant l'état des signatures et ratifications :
 - a) de prendre note avec satisfaction que la Belgique et la France ont ratifié la Convention MEDICRIME, le 1^{er} août et le 21 septembre respectivement;
 - b) de saluer le fait que 9 pays ont déjà ratifié la Convention MEDICRIME et qu'un seul pays est désormais nécessaire afin que le Comité des Parties soit établi ;
 - c) d'appeler d'autres pays du Conseil de l'Europe et des pays tiers à rejoindre cette Convention ;
- de prendre note des multiples activités menées par la Division du Droit pénal depuis la dernière Réunion plénière du CDPC en vue de promouvoir la Convention MEDICRIME, telles que :
 - a) l'Atelier de travail sur la Convention MEDICRIME qui s'est tenu à Minsk (Biélorus) le 7 juillet 2016 où le Secrétariat a été informé de l'intention du Biélorus de signer la Convention d'ici la fin de 2016.
 - b) la Réunion des acteurs de la coordination organisée par le Réseau européen sur la fraude et la corruption dans le secteur de la santé (EHFCN) qui s'est tenu dans les locaux d'Europol le 13 juillet 2016 et destinée à un partage d'expérience, des évolutions les plus récentes et à l'identification de futures actions communes liées aux médicaments falsifiés ;
 - c) le Programme de formation pilote sur MEDICRIME : lancé à l'Ecole judiciaire espagnole, à la suite d'une demande faite par la membre espagnole du CDPC. Cette formation de 10 semaines vise à accroître les capacités des juges à améliorer la mise en œuvre nationale de la Convention MEDICRIME en prenant en compte les dernières modifications apportées au Code pénal espagnol à la suite de la ratification par l'Espagne de la Convention MEDICRIME ;
 - d) la Table ronde sur la Convention MEDICRIME : organisée à Tunis à la demande des autorités tunisiennes (14 novembre 2016) afin de sensibiliser les autorités judiciaires, d'application de la loi et de santé travaillant dans ce domaine. Cet événement a été organisé par la Division du Droit pénal dans le cadre du programme « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » financé par l'UE et mis en œuvre par la Conseil de l'Europe ;
 - e) la Conférence thématique sur les médicaments falsifiés en Côte d'Ivoire et Afrique de l'Ouest (20 octobre 2016) : le Comité d'experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la contrefaçon des médicaments et à la criminalité connexe (CD-P-PH/CMED) a effectué cette activité en désignant un expert pour participer à cet événement. La Division du Droit pénal a soutenu cet événement ;
 - f) la Visite de juges ibéro-américains : une délégation de juges ibéro-américains se sont rendus au Conseil de l'Europe (25 novembre 2016) dans le cadre d'un programme spécialisé de formation aux droits de l'Homme. Les juges ont pris connaissance, entre autres, des conventions de droit pénal les plus récentes, en particulier la convention MEDICRIME et la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains ;
- de prendre note que la Division du Droit pénal coopère régulièrement avec le Comité d'experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la contrefaçon des médicaments et à la criminalité connexe (CD-P-PH/CMED) et le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants (Groupe Pompidou) en vue de promouvoir la Convention MEDICRIME ;
- de prendre note que, compte tenu que la vente en ligne de produits médicaux falsifiés est un phénomène toujours croissant, un rapport établissant les liens entre les conventions MEDICRIME et cybercriminalité est en cours et sera présenté au CDPC en 2017. Ce rapport est la contribution du CDPC à la Stratégie pour la gouvernance de l'Internet du Conseil de l'Europe 2016-2019 ;
- de noter avec satisfaction qu'un groupe de travail technique de l'Organisation mondiale de la Santé (ci-après OMS) a fourni des éclaircissements sur ce qui est entendu par le terme Produits médicaux « de

qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits » et a recommandé de le remplacer l'utilisation de « produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits » par « produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés » comme terme à utiliser dans son nom et dans tout document futur au sujet des produits médicaux de ce type. Cette recommandation est une avancée très positive vers une compréhension mondiale commune de ce qui constitue un produit médical de qualité inférieure ou falsifié et clarifie les définitions juridiques au niveau international.

- en vue de la mise en œuvre des activités futures dans ce domaine, d'inviter les délégations qui n'ont pas encore envoyé leurs réponses au Secrétariat du Droit pénal, de le faire dans les meilleurs délais, notamment :
 - a) les coordonnées du point de contact au niveau national (et le ministère impliqué) responsable de la Convention MEDICRIME ;
 - b) la traduction, lorsqu'elle existe, de la Convention MEDICRIME dans leur langue officiel ;

b. Trafic d'organes humains

- s'agissant de l'état des signatures et ratifications, de noter avec satisfaction que la Suisse a signé la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (10 novembre 2016) et qu'il existe un intérêt, de la part d'autres pays, à signer cette convention dans un futur proche ;
- de prendre note que, à la demande des autorités tunisiennes, une table ronde sur la Convention contre le trafic d'organes humains a été organisée à Tunis en vue de discuter des avantages et des défis liés au fait de rejoindre cette convention et de sensibiliser les autorités judiciaires, d'application de la loi et de santé travaillant dans ce domaine. Cet événement a été organisé par la Division du Droit pénal dans le cadre du programme « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » financé par l'UE et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.
- de soutenir le Secrétariat de la Division du Droit pénal dans la fourniture d'activités de coopération en utilisant une approche cohérente (une perspective de santé et de justice) en vue de sensibiliser à cette convention de droit pénal.
- en vue de promouvoir cette convention et eu égard aux liens étroits entre cette convention et d'autres conventions du Conseil de l'Europe, et les travaux d'autres comités directeurs du Conseil de l'Europe, d'inviter, dans un futur proche, les Présidents du Comité européen sur la transplantation d'organes (CP-P-TO) et le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) pour un échange de vues sur la manière dont leurs comités sensibilisent à cette convention ;
- d'inviter toutes les délégations à envoyer au Secrétariat du Droit pénal :
 - a) les coordonnées du point de contact au niveau national (et le ministère impliqué) responsable de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains ;
 - b) la traduction, lorsqu'elle existe, de la Convention dans leur langue officielle ;

c. Cybercriminalité

- de reporter la présentation de ces éléments à la prochaine réunion plénière ;

d. CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice)

de remercier le Chef de la Division de l'Indépendance et l'efficacité de la justice, M. Stéphane Leyenberger, et du conseiller spécial à la CEPEJ, M. Yannick Meneceur, pour leur présentation des travaux de la CEPEJ, notamment la base de données dynamique sur les systèmes judiciaires (CEPEJ-STAT).

Annexe II



Strasbourg, 1 December 2016
[CDPC plenary/2016 plenary_2/oj lp/cdpc list of participants]

CDPC (2016) LP 1 Fin (Bil)

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

71st Plenary Session / 71^{ème} Session plénière

Strasbourg, 29 November – 1 December / 29 novembre – 1 décembre 2016

**Council of Europe
Main Building, Palais de l'Europe
Room 9 / Salle 9**

List of participants / liste des participants

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES**ALBANIA / ALBANIE**

**No nomination / Pas de nomination

ANDORRA / ANDORRE

M. Alfons C. ALBERCA SANVICENS, Procureur Général, Avda. Tarragona núm. 62, Edifici Les Columnes, P.O. Box AD500, Andorra la Vella – PRINCIPAT D'ANDORRA

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Hovhannes POGHOSYAN, Deputy Head of Headquarters, Head of International Cooperation Department, Police of the Republic of Armenia, 0025 YEREVAN, str.Nalbandyan 130, Republic of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

LStA MMag. Barbara GÖTH-FLEMMICH, Leiterin der Abteilung für Internationales Strafrecht, Director - Division for International Penal Law, Bundesministerium für Justiz, Museumstraße 5, 1070 Wien

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Jeyhun KAZIMOV, Leading Advisor, Department for Coordination of Law Enforcement Agencies, Administration of the President of the Republic of Azerbaijan

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Huguette OWANDJI, Attaché, Service public fédéral Justice, Direction générale de la Législation, Des Droits et Libertés fondamentales, Service Infractions et Procédures particulières, 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles

Mr Steven LIMBOURG, Conseiller général, Service public fédéral Justice, Direction générale de la Législation, Des Droits et Libertés fondamentales, Service Infractions et Procédures particulières, 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Nenad EŠPEK, Expert Associate for the fight against crime committed through information and communication technology and copyright protection, Section for Combating Organized Crime and Corruption, Sector for fight against terrorism, organized crime, corruption, war crimes and narcotics abuse, Ministry of Security of BiH
Trg BiH 1., 71000 Sarajevo

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV, Director of the International Legal Co-operation and European Affairs Directorate, Ministry of Justice, Republic of Bulgaria

CROATIA / CROATIE

Mr Dinko KOVAČEVIĆ, dipl. iur, Ministry of Justice, Directorate for Criminal Law and Probation, Service for Criminal Law legislation, Head of Service, Vukovarska 49, 10 000 Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

Ms Elena KLEOPA, Attorney of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus, Apelli 1, 1403 Nicosia, Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Lenka HABRNÁLOVÁ, Acting Director, International Cooperation and EU Department, Ministry of Justice,
Vyšehradská 16, Praha 2, 128 10

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG, National Member of Denmark for EUROJUST, Maanweg 174, 2516 AB The Hague,
The Netherlands

Ms Tina TOLSTRUP BAK JENSEN, Head of Section, Ministry of Justice, Slotsholmsgade 10, 1216 København K

Ms Anette LØNDAHL, Special Legal Advisor, Danish Prison and Probation Service, Strandgade 100,
1401 København K

ESTONIA / ESTONIE

Mr Tanel Kalmet, Head of Penal Law and Procedure Division, Ministry of Justice, Tõnismägi 5a, EE - 15191
TALLINN

FINLAND / FINLANDE

Dr. Paulina TALLROTH, Government Counsellor, Ministry of Justice, Department of Criminal Policy, PO BOX 25,
FIN-00023 Government, Helsinki

FRANCE

Mme Joanna GHORAYEB, chargée de mission négociations pénales européennes et internationales,
direction des affaires criminelles et des grâces, Ministère de la justice, 13, place Vendôme, 75042 PARIS Cedex 01

GEORGIA / GÉORGIE

M. Irakli DONDOLADZÉ, Chef adjoint du Département Juridique, Parquet Principal de la Géorgie, Ministère de
la Justice de la Géorgie, 24, rue Gorgassali, GE-0133 TBILISSI

GERMANY / ALLEMAGNE

Chairman of the CDPC / Président du CDPC

Dr. Hans-Holger HERRNFELD, Federal Ministry of Justice and for Consumer Protection, Criminal Law Department -
Unit IIB6, European Public Prosecutors Office, European Criminal Law Policy, Mohrenstr. 37, 10117 Berlin

GREECE / GRÈCE

Dr. Sofia GIOVANOGLIOU, Scientific Expert at the Greek General Secretariat for Crime Policy

HUNGARY / HONGRIE

Dr Tünde FORMAN, Head of Department, Department of International Criminal Law, Ministry of Justice, 1055
Budapest, Kossuth tér 4. Hungary

ICELAND / ISLANDE

**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE

**Apologised / Excusé

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR

Deputy Attorney General, Attorney General's Office to the Naples Court of Appeal, Sostituto Procuratore Generale, Procura Generale presso la Corte di Appello di Napoli, Palazzo di Giustizia, P.zza Cenni 1 - 80143 Napoli (NA)

LATVIA / LETTONIE

Ms.Indra GRATKOVSKA, Head of the Criminal Law Department, Ministry of Justice, Brivibas blvd. 36, LV – 1536 RIGA

LIECHTENSTEIN

Ms Vera HASLER, Judge at the Princely Court, Spaniagasse 1, FL-9490 Vaduz

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Vygantė MILAŠIŪTĖ, Head of the Division of International Agreements Law, International Law Department, Ministry of Justice of the Republic of Lithuania

LUXEMBOURG

**No nomination / Pas de nomination

MALTA / MALTE

Mr Stefano FILLETTI, Head of Criminal Law Department, Faculty of Laws, University of Malta, Msida MSD 2080

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Diana ROTUNDU, Prosecutor, a.i. chief of the Unit, Protocol, International Cooperation and European Integration, General Prosecutor's Office of the Republic of Moldova

MONACO

**No nomination / Pas de nomination

MONTENEGRO

Ms Enesa HASANAGIĆ, Adviser, Criminal Legislation Division, Directorate for Judiciary, Ministry of Justice of Montenegro, Crna Gora, Vuka Karadžića 3, 81 000 Podgorica

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mrs Marjorie BONN, Senior legal adviser, Ministry of Security and Justice, Department for legislation and legal affairs, Section criminal law, Turfmarkt 147, 2500 EH Den Haag, The Netherlands

NORWAY / NORVÈGE

Ms Anne-Li N. FERGUSON, Senior Adviser, Correctional Service Department, Ministry of Justice and the Police, P.O. Box 8005 DEP, N-0030 Oslo

POLAND / POLOGNE

Vice-Chair of the CDPC / Vice-Président du CDPC

Mr Sławomir BUCZMA, National Expert, General Secretariat of the Council of the European Union, Rue de la Loi, 175, B-1048 Brussels, Belgium

Ms Alicja KLAMCZYNSKA, Legislation Department, Ministry of Justice, Warsaw

PORTUGAL

Mr António FOLGADO, Head of Division for Criminal Justice, International Affairs Department, Directorate General for Justice Policy, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Mariana RADU, Seconded National Expert to the Romanian Desk at Eurojust, EUROJUST, P.O. Box 16183, 2500 BD The Hague

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr. Sergey TARASENKO, Deputy Head of Department of the New Threats and Challenges, Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Mrs Saglar OKONOVA, Third Secretary, Department of the New Threats and Challenges, Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Mr Dmitry SHALYAGIN, Head of the Department of Human Rights and International Law Moscow University of the Ministry of Home Affairs of the Russian Federation

Mr Evgeny ERMASOV, Head of Division of Legal Expertise of the Legal Department of the Federal Penitentiary Service of the Russian Federation

Mr Artem KULINTSOV, Officer, International Co-operation Division, Federal Penitentiary Service of the Russian Federation

Mr Anton MARKOVSKIY, Deputy to the Permanent Representative of Russia to the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

**No nomination / Pas de nomination

SERBIA / SERBIE

Ms Neda MARKOVIC, Senior Advisor, Sector for normative issues, Ministry of Justice, Department for legal Affairs, Nemanjina Street 22-26, Belgrade, Serbia

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Nina CHLAPEČKOVÁ, Senior State Counsellor, Ministry of Justice of the Slovak Republic, International Law Department, Division of Judicial Cooperation in Criminal Matters, Župné nám. 13, 813 11 Bratislava

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Robert GOLOBINEK, Ministry of Justice of the Republic of Slovenia, Župančičeva ul. 6, 1000 Ljubljana

SPAIN / ESPAGNE

Ms Irene FUENTETAJA COBAS, Deputy Assistant Director General for Justice Affairs in the EU and IIOO. Ministry of Justice, C/ San Bernardo, 62. 28071, Madrid

SWEDEN / SUÈDE

Ms Jenny ENGVALL, Deputy Director, Division for Criminal Law, Ministry of Justice, Regeringskansliet, SE-103 33 Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anita MARFURT, Juriste, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Unité Droit pénal international, Bundesrain 20, CH – 3003 BERNE

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
“L’EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE”**

Mr Kiro CVETKOV, Ministry of Justice, Associate in the International Cooperation Sector, The former Yugoslav Republic of Macedonia

TURKEY / TURQUIE

Dr. Harun MERT, General Director, Ministry of Justice, Directorate General for International Law and Foreign Relations, Adalet Bakanlığı Ek Bina, Namık Kemal M. Milli Müdafaa C. No.22, 06559, Çankaya/ANKARA

Mr Hasan Serdar ÇELIKBILEK, Rapporteur Judge, Ministry of Justice, Directorate General for International Law and Foreign Relations, Adalet Bakanlığı Ek Bina, Namık Kemal M. Milli Müdafaa C. No.22, 06559, Çankaya/ANKARA

UKRAINE

Mrs Kateryna G. SHEVCHENKO, Head of the International Legal Cooperation Department, Deputy Head of the Directorate for International Law, Ministry of Justice of Ukraine, str. Horodetsкого 13, UA - 01001 KYIV

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Alvin AUBEELUCK, International Division, Judicial, Rights & International, Zone 3.18, Ministry of Justice, 102 Petty France, London SW1H 9AJ

* * * *

**CDPC BUREAU / BUREAU DU CDPC
(CDPC-BU)**

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Apologised/Excusé

Ms Helena LISUCHOVA, Head of the International Cooperation Department, Ministry of Justice, Vyšehradská 16, CZ - 128 10 PRAGUE 2

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG, National Member of Denmark for EUROJUST, Maanweg 174, 2516 AB The Hague, The Netherlands

GERMANY / ALLEMAGNE

Chairman of the CDPC / Président du CDPC

Dr. Hans-Holger HERRNFELD, Federal Ministry of Justice and for Consumer Protection, Criminal Law Department - Unit IIB6, European Public Prosecutors Office, European Criminal Law Policy, Mohrenstr. 37, 10117 Berlin

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR, Deputy Attorney General, Attorney General's Office to the Naples Court of Appeal, Sostituto Procuratore Generale, Procura Generale presso la Corte di Appello di Napoli, Palazzo di Giustizia, P.zza Cenni 1 - 80143 Napoli (NA)

NORWAY / NORVÈGE

Apologised/Excusé

Ms Linda Katharina DRAZDIK, Senior Adviser, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and the Police, P.O. Box 8005 DEP, N - 0030 OSLO

POLAND / POLOGNE

Vice-Chair of the CDPC / Vice-Président du CDPC

Mr Sławomir BUCZMA, National Expert, General Secretariat of the Council of the European Union, Rue de la Loi, 175, B-1048 Brussels, Belgium

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Mariana RADU, Seconded National Expert to the Romanian Desk at Eurojust, EUROJUST, P.O. Box 16183, 2500 BD The Hague

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Apologised/Excusé

Ms Tanja TRTNIK, Senior Adviser, Ministry of Justice of the Republic of Slovenia, Župančičeva 3, 1000 Ljubljana

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anita MARFURT, Juriste, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Unité Droit pénal international, Bundesrain 20, CH – 3003 BERNE

* * * *

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS ON
CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS / COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES
CONVENTIONS EUROPEENNES DANS LE DOMAINE PENAL
(PC-OC)**

Mme Joana FERREIRA

Vice-Chair of the PC-OC/vice-Présidente du PC-OC

Procurador de la República, Procuradoria Geral da República, Serviços de Cooperação Judiciária Internacional, Rua do Vale do Pereiro nº 2 - 4 e, P - 1200 LISBOA

**COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Mr Vivian GEIRAN

Chair of the PC-CP / Président du PC-CP

Director, Probation Service HQ, Haymarket, Smithfield, Dublin 7, Ireland

* * * * *

EXPERTS / INTERVENANTS

Prof. Dr. Lorena BACHMAIER WINTER, Complutense University, Law Faculty, Procedural Law Department, Madrid, Spain

Ms Ana Maria SALINAS DE FRIAS, University Campus of Teatinos, Boulevard Louis Pasteur s/n, 29071 Malaga

Dr Anna WERGENS, Brottssoffermyndigheten, Box 470, S – 901 06 Umeå, Sweden

* * * * *

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE /
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Maître Jean PAILLOT, 7 rue Brûlée, 67000 Strasbourg

MEXICO / MEXIQUE

M. Santiago OÑATE LABORDE, Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe / Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe, 5, Boulevard du Président Edwards, 67000 Strasbourg

**OBSERVERS WITH THE COMMITTEE /
OBSERVATEURS AUPRES DU COMITE**

MOROCCO / MAROC

M. Hafid BAHADDOU, Magistrat détaché à la Direction des Affaires Pénales et des Grâces, Ministère de la Justice et des Libertés marocain

Mme Nassif MARYEM, Consulat du Maroc, 55 Rue du Conseil des 15, 67000 Strasbourg

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits de l'Homme et Etat de Droit

Mr Carlo CHIAROMONTE	Head of Criminal Law Division / <u>Secretary to the CDPC</u> Chef de la Division du droit pénal / <u>Secrétaire du CDPC</u>
Ms Iliana TANEVA	Deputy Head of Criminal Law Division / Secretary to the PC-CP Chef adjoint de la Division du droit pénal / Secrétaire du PC-CP
Mr Oscar ALARCON JIMENEZ	Administrative Officer / Administrateur Co-Secretary to the CDPC / Co-secrétaire du CDPC
Ms Anita VAN DE KAR-BACHELET	Administrative Officer / Administrateur Secretary to the PC-OC / Secrétaire du PC-OC
Mr Kristian BARTHOLIN	Administrative Officer / Administrateur Co-Secretary to the CODEXTER / Co-secrétaire du CODEXTER
Mr Stéphane LEYENBERGER	Secretary to the CEPEJ / Secrétaire de la CEPEJ The European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) / Commission européenne pour l'efficacité de la justice
Ms Marjaliisa JÄÄSKELÄINEN	Assistant / Assistante
Ms Anaïs SCHAAF	Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Mr Christopher TYCZKA
 Ms Sylvie BOUX
 Mr Jean-Jacques PEDUSSAUD

Annexe III

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 29 novembre 2016

CDPC (2016) OJ 2

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

ORDRE DU JOUR

71^e Session Plénière

Strasbourg, 29 novembre – 1 décembre 2016

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe
Salle 9

Ouverture à 10h00, mardi
Clôture à environ 18h00, jeudi

dgi-cdpc@coe.int - www.coe.int/cdpc

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
 Projet d'ordre du jour [CDPC \(2016\) OJ 2](#)
 Ordre du jour annoté [CDPC \(2016\) 11](#)
 Pour information :
 Liste des décisions de la réunion du Bureau du CDPC, 10-11 octobre 2016 [CDPC-BU \(2016\) 7](#)
 Liste des décisions de la 70^e plénière du CDPC, 27-30 juin 2016 [CDPC \(2016\) 8](#)
3. **Activités et priorités du CDPC pour 2016-2017 (Ce point et les documents associés sont seulement pour information)**
 Mandat pour 2016-2017 [Mandat](#)
 Résolution concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leurs mandats et leurs méthodes de travail [CM/Res\(2011\)24](#)
 Décisions du Comité de Ministres, 18 mai 2016, Sofia, Bulgarie [Décisions](#)
4. **Activités en relation avec le crime organisé transnational : Plan d'Action**
 Livre blanc (veuillez noter que ce document fait 54 pages) [Livre blanc](#)
 Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le crime organisé transnational (2016-2020) [CDPC \(2015\) 17 fin](#)
 Méthodologie du plan d'action sur le COT pour l'année 2016 [CDPC \(2016\) 5 rév](#)
 Plan de travail préliminaire du plan d'action sur le COT : Activités de mise en œuvre pour l'année 2016 [CDPC \(2016\) 10](#)
 Plan de travail sur le COT (2016-2017) [CDPC \(2016\) 13](#)
 Plan d'action sur le COT (2016-2020): Activités pouvant être mises en œuvre par le PC-OC [PC-OC \(2016\) 05](#) (en anglais seulement)
 Révision de la Recommandation Rec(2005)9 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice [CDPC \(2016\) 18](#)
 Projet de mandat [CDPC \(2016\) 19](#)
5. **Trafic de migrants**
 Document de travail sur « la criminalité et la migration » [CDPC \(2015\) 16](#)
 Questionnaire concernant la criminalité et la migration [CDPC \(2015\) 19](#)
 Législations nationales relatives au trafic de migrants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe [CDPC \(2016\) 3](#)
 Prévenir et supprimer le trafic de migrants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe – « comment aller de l'avant ? » [CDPC \(2016\) 4 Rev](#)
 Document de réflexion de la Conférence [CDPC \(2016\) 16](#)
 Projet de programme de la Conférence [CDPC \(2016\) 17](#)
6. **Convention européenne sur les infractions visant les biens culturels**
 Mandat du Comité de rédaction sur les infractions visant les biens culturels [Mandat](#)
 Rapport de la 2eme réunion plénière du comité sur les infractions visant les biens culturels (PC-IBC), 7-10 novembre 2016 [PC-IBC \(2016\) 07](#) (en cours de traduction)
 Rapport de la 1^{ère} réunion plénière du comité sur les infractions visant les biens culturels (PC-IBC), 31 mai - 1 juin 2016 [PC-IBC \(2016\) 04](#)
 Projet de Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels [PC-IBC \(2016\) Conv1](#)
 Projet du Rapport Explicatif [PC-IBC \(2016\) 06](#)

- 7. Conseil de coopération pénologique (PC-CP) – Echange de vues avec le Président, M. Vivian Geiran**
 Rapport sommaire de la 6^e réunion plénière du PC-CP, 19-21 octobre 2016 [PC-CP \(2016\) 11](#)
 Rapport sommaire de la 13^e réunion du Groupe de travail du PC-CP, 26-28 septembre 2016 [PC-CP \(2016\) 10](#)
 Mandat pour 2016-2017 [Mandat](#)
 Election des membres du Groupe de travail du PC-CP [PC-CP \(2016\) 9](#)
- a. Projet de Recommandation sur les Règles européennes concernant les sanctions et mesures appliquées dans la communauté**
 Combinaison du projet de Recommandation et du projet de commentaire [PC CP \(2016\) misc 2 rév](#)
- b. Radicalisation dans les prisons**
 Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent [PC-CP \(2016\) 2 rév 3](#)
- c. Suivi de la 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation et l'organisation de la 22^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation, 13-14 juin 2017, Lillestrøm, Norvège**
 Commentaires de clôture du Président du PC-CP [Programme](#)
- d. SPACE**
 Présentation par Prof. Marcelo Aebi, Université de Lausanne, concernant le collecte de données SPACE pour 2015
- 8. Surpeuplement dans les prisons**
 Livre Blanc sur la surpopulation carcérale [CM\(2016\)121-add3](#)
- 9. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) – Echange de vues avec la vice-Présidente, Mme Joana Ferreira**
 Liste des décisions de la 71^e réunion plénière du PC-OC, 15-17 novembre 2016 [PC-OC \(2016\)06](#)
 Projet d'ordre du jour de la 71^e réunion plénière du PC-OC, 15-17 novembre 2016 [PC-OC \(2016\) OJ 2](#)
 Liste des décisions de la 22^e réunion du Groupe restreint d'experts sur la coopération internationale (PC-OC Mod), 27-29 septembre 2016 [PC-OC Mod\(2016\)11](#)
 Inventaire des réserves aux traités du Conseil de l'Europe relevant du PC-OC et pertinents pour la lutte contre le crime organisé transnational [PC-OC Mod\(2016\)5rev Add](#)
 Inventaire des réseaux judiciaires existants [PC-OC Mod\(2016\) 6 rev](#) (en anglais seulement)
 Projet de questionnaire sur l'éventuelle création d'un instrument de « E-transfèrement » [PC-OC Mod \(2016\) 07rev2](#)
 Mandat pour 2016-2017 [Mandat](#)
- 10. Terrorisme**
 Liste des décisions de la 31^e réunion du CODEXTER, 16-17 novembre 2016 [CODEXTER \(2016\) 25](#) (en cours de traduction)
 Plan d'action – Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme [CM\(2015\)74 add final](#)
 Rapport préliminaire des experts sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé [CODEXTER \(2016\) 22](#)
 Projet de Recommandation relative aux « techniques spéciales d'enquête » [CODEXTER \(2016\) 5](#)

» en relation avec des infractions graves y compris des actes de terrorisme et son rapport explicatif

[rev3](#)
[CODEXTER \(2016\) 18](#)
[Rev 2](#)

11. Le rôle des victimes au sein du système de justice pénale

Rapport sur le statut et les droits des victimes dans les procédures pénales

[CDPC \(2010\) 16](#) (en anglais seulement)
[Article](#)

Article sur les « Réflexions des victimes sur les approches protective et proactives par rapport à l'offre de justice réparatrice : l'importance de l'information » ("Victims' Reflections on the Protective and Proactive Approaches to the Offer of Restorative Justice: The Importance of Information" ; Tinneke Van Camp and Jo-Anne Wemmers, Revue canadienne de criminologie et de justice pénale, Juillet 2016)

Convention européenne relative à l'indemnisation des victimes d'infractions violentes (STE n°116)

[Convention](#)

Document d'information

[CDPC \(2016\) 14](#)

Convention sur l'indemnisation des victimes de crimes violents

[CDPC \(2016\) 20](#)

12. Informations fournies par le Secrétariat

a. Médicrime

Visite de pays: Atelier de travail sur la Convention Médicrime (07.07.2016, Minsk, Biélorussie)

[Programme](#)

Réunion des acteurs de la coordination (13.07.2016, La Haye, Pays-Bas)

[Programme](#)

Renforcement des capacités : formation semi-présentielle Médicrime (21.09.2016, Barcelone, Espagne)

[Programme](#)

Rapport sur les liens/lacunes entre la Convention Médicrime et la Convention Cybercriminalité (ébauche)

[CDPC-BU \(2016\) 6](#)

Visite de pays en Tunisie : Table ronde sur la Convention Médicrime (14.11.2016, Tunis, Tunisie)

[Programme](#)

b. Trafic d'organes humains

Visite de pays en Tunisie : Table ronde sur la Convention contre le trafic d'organes humains

[Programme](#)

c. Cybercriminalité

Rapport de la 16e plénière du T-CY, 14 – 15 novembre 2016

[T-CY \(2016\)32](#) (en cours de traduction)

Projet de Note d'orientation sur les injonctions de production concernant des informations sur les abonnés

[T-CY\(2015\)16](#) (en cours de traduction)

Note d'orientation sur le terrorisme

[T-CY\(2016\)11](#) (en cours de traduction)

L'accès de la justice pénale à des données dans le nuage :

[T-CY \(2016\)5 Prov](#)

Recommandations à examiner par le T-CY (veuillez noter que ce document fait 72 pages)

d. CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice)

Présentation des nouveaux rapports d'évaluation des systèmes judiciaires (Quelques exemplaires seront disponibles dans la salle de réunion.)

- Rapport « Systèmes judiciaires européens – Edition 2016 »

[Rapport](#)

(veuillez noter que ce document fait 246 pages)

- Rapport « Systèmes judiciaires européens – Edition 2016 – Document de présentation » (veuillez noter que ce document fait 56 pages)

[Rapport](#)

- Rapport « Utilisation des technologies de l'information dans les tribunaux européens – Edition 2016 »

[Rapport](#)

(veuillez noter que ce document fait 187 pages)

13. Divers

Eventuels points à traiter par le nouveau rapporteur pour l'égalité entre les

[CDPC \(2016\) 15](#)

femmes et les hommes

14.

Dates des prochaines réunions

- 72e plénière du CDPC: semaine du 19 au 23 juin 2017
- 73e plénière du CDPC: semaine du 28 novembre au 1 décembre 2017